

Quelle place pour l'enseignement spécialisé dans le cadre des E.A.C ?

Séminaire de réflexion conduit par le C.A.

**Samedi 6 et dimanche 7 novembre 2021
à Anis Gras – le lieu de l'autre**

51 avenue Laplace
94110 Arcueil

- Invité.e.s :** **Laurent Garreau**, ingénieur de recherche et de formation – IGR doctorant au CNAM Inseac (Institut national Supérieur de l'Éducation Artistique et Culturel – Guingamp)
+ **Hélène Caubel**, coordinatrice à Anis Gras – le lieu de l'autre.
- Membres du C.A. présents :** Manon Conan, Eric Jakobiak, Antoine de La Morinerie, Pascal Papini, Olivia Sabran.
- Membres de l'anPad :** Emmanuel Houzé, Sylvie Levesque, Véronique Mailliard, Valérie Pujol, Elsa Saladin, Marine Tirouët, Karine Vuillermoz.
- Invités extérieurs :** Michel Hafiz et Charles Piquion (conteur).
- Compte rendu :** Manon Conan, Antoine de La Morinerie & Karine Vuillermoz.

Présentation des enjeux :

Nous voyons de plus en plus certain.e.s d'entre nous se voir attribuer des heures d'Education Artistique et Culturelle (E.A.C) alors que notre métier est d'enseigner.

Qu'est-ce que cela dénote ?

Cela remet-il en question notre mission première ?

D'où la nécessité de se réunir pour deux journées de travail où sera posé la question : **Quelle place pour l'enseignement spécialisé dans le cadre des E.A.C ?**

Laurent Garreau présente son parcours : formation initiale, philosophie – thèse d'esthétique sur la censure cinématographique.

Ingénieur parce qu'il dépend des arts et métiers. Travaille pour CANOPEE

Il rejoint l'Inseac (Institut national Supérieur de l'Éducation Artistique et Culturel – Guingamp) dont septembre 2021 est la rentrée de la première promotion.

Tour de table de toutes et tous.

Chacun se présente (parcours artistique et pédagogique) et expose les conditions de son enseignement : lieu (locaux) nombre d'heure et d'élèves (âges et cursus) ... ce tour de table permet de rappeler très concrètement ce que sont les conservatoires. Villes nouvelles (Saint-Quentin en Yvelines, Cergy-Pontoise) région (Ile de France, Occitanie, Rhône Alpe) agglomérations (Toulouse) ville (Annecy, Saint Quentin) et capitale (Paris) montre la diversité des réalités selon les territoires.

Présentation d'Anis-Gras – le lieu de l'autre par Hélène Caubel – coordinatrice du lieu.

(Projet singulier, la réalisation des enjeux d'Anis Gars n'est pas sans écho avec l'Education Artistique et Culturelle.)

Bâtiments le plus ancien du XVII^{ème} siècle et construction du XIX^{ème}, c'est une ancienne distillerie.

[Raspail républicain et médecin des pauvres (non médecin) méthode Raspail à base de camphre : Elixir Raspail, précurseur de l'homéopathie et hygiéniste. Les frères Gras reprennent l'affaire d'où le nom. Racheté en 1990 par la Mairie]

Patrimoine industriel remarquable, inscrit au titre des Monuments historiques, le lieu appartient à la Ville d'Arcueil qui a confié en 2005 à l'association Ecart la mission d'exploiter ce lieu artistique.

Reconduction depuis, mais le projet se rejoue tous les 3 ans.

Le lieu a des salles de représentation de tailles diverses (jauge 50 à 60 places) d'exposition, ateliers, logements pour résidence, bureaux et espace de restauration.

C'est également :

- L'Autre lieu d'Anis Gras situé au niveau 1 du centre commercial de la Vache Noire
- Vitrites d'Art (expositions éphémères invitées à déambuler dans les allées du même centre commercial.
- EHPAD Cousin de Méricourt Résidences services de l'aqueduc (Cachan). Dédié à la création pluridisciplinaire, au partage et à l'éducation, la salle de spectacle de l'EHPAD accueille des artistes aux pratiques diverses qui viennent y développer leurs créations et partager avec les usagère.s du lieu des moments de convivialité et de découvertes.

L'activité d'Anis Gras a trois axes principaux :

- 1- Aide à la création. Reconnaissance par un marché ou institution, Anis Gras accueille tout type d'artiste (marginiaux, anciens, jeunes... ouvert à tous les profils.
Pas de ligne esthétique (du privé à l'expérimental) Catherine Leconte parle de biodiversité artistique.
Pas de programmation. Ce sont les ouvertures (ou pas) des résidences qui font spectacle et programme.
Lieu ouvert 24h – 24 et 7 jours sur 7.
Autogestion – responsabilité.
(cf. les lieux d'accès aux citoyens en Espagne)
Lieu sans contrepartie. Mise à disposition gratuite (on ne demande pas en échange une production) / pas d'achat de spectacle (co-réalisation, petite jaugé, très peu de co-production)
- 2- Médiation / transmission.
 - a. intervention dans les écoles.
 - b. dispositif et programmes inventé dans le lieu
 - c. Camion Culture truck – va dans les quartiers (petites formes, ateliers – il y a un budget pour cela) mais aussi vente de légumes / table à lire / cuisine

Label école : partage entre artistes, animateurs, pédagogues, professeurs sans hiérarchisation.
Petite Fabrique théâtrale : cours ouvert à toute génération. Animé par Eric Frey, Eric da Silva et Charles Piquion. Accueille des gens très *cabossés* et va vers une création (travaillent sur *Moi Pierre Rivière...*)
Accueil des classes Egalité des chances mais aussi du CNSAD, du CRR de Paris et du département théâtre du conservatoire municipal du dix neuvième arrondissement de Paris 5C.M.A 19) + Réseau des conservatoires du Kremlin-Grand Orly, Val de Bièvre.
- 3- Diffusion – pas de programmation – mais programmé par les projets.

L'équipe : Directrice Catherine Leconte équipe artistique composée de 7 équivalents temps pleins : 1 directrice, 2 médiatrices, une personne chargée de la communication, une autre de l'accueil, une cuisinière et un régisseur, une personne en service civique.

Budget : 200 000 € de fonctionnement + 25% création / 25% E.A.C.

Pas d'achats de spectacles

Les artistes ne donnent pas de planning à l'avance.

Refus de financement public/privé (pas de location de salle)

Laurent Garreau précise les enjeux de l'Institut national supérieur de l'Education artistique

Former des professionnels de l'EAC.

Emmanuel Ethis / recteur de l'Académie de Bretagne.

Première promotion : des artistes, des enseignants, des élus. Former tout ateur de l'éducation et de la culture.

(24 étudiant.e.s en Master 1)

Lecture de la charte pour l'Education Artistique :

- 1- Etablissement d'enseignement / doivent être accessibles.
- 2- Question des partenariats
- 3- Education à l'art / éducation par l'art.
- 4- ...
- 5- Qu'est-ce qu'un parcours cohérent. / contexte : attentats.
- 6- Toutes les matières.
- 7- ...
- 8- dynamique de projets (le projet n'est pas pérenne)
- 9- Débouchés : employabilité (contacté par les collectivités qui cherchent des étudiants (stagiaires)
 - Observatoire des politiques culturelles.
 - Education populaire > mis à mal depuis 30 ans.
 - Références communes > valeur de la république, laïcité.
- 10- travaux de recherches et d'évaluation.

Quelques notes des échanges :

Questions de Pascal. Charte de principe ou engagement des territoires (obligation) / Quel type d'emplois.

Cannes – première ville 100% EAC.

10 villes laboratoire.

Obligation pour les Musées d'avoir des services des publics.

Les conservatoires contribuent déjà à l'éducation artistique et culturelle.

Pour développer encore davantage l'EAC, un certain nombre de conditions sont à remplir :

- Les lieux doivent être adaptés sur la base d'une superficie minimale de 3 (4 ?) mètres carrés par élève.
- L'EAC fonctionne sur une logique de projets. Attention à ce que ceux-ci ne perturbent pas la construction progressive de l'apprentissage dans les conservatoires.
- La liberté pédagogique des professeurs doit toujours prévaloir

Les conservatoires s'adressent à un public de volontaires à la différence des publics de l'éducation nationale.

Annexes :

Note préliminaire :

Le chantier EAC existe depuis plus de 10 ans (Pascal nous a lu un texte datant de 2009) mais la question reste d'actualité pour les conservatoires : est-ce que la refonte des conservatoires (il n'y aurait plus de cycles, mais des labels, on renomme les étapes d'apprentissage, ...) vise à adapter les conservatoires aux EAC ? Ne vise-t-on plus à l'excellence sous prétexte de « démocratiser » les conservatoires ? Quelle sera la place de l'apprentissage et de son exigence ? Ne « laisser » aux conservatoires que quelques CPES sans cursus qui y conduiraient ? Quelles missions entre l'EAS et l'EAC pour les conservatoires ? Rien n'est clair, il faut que l'anPad se positionne, pour dire qu'on assure un cursus d'enseignement, que nous ne faisons pas de l'animation. Il y a un vrai apprentissage, pas seulement un survol bref et limité dans le temps.

Ces questions ébranlent nos pratiques et exigent une réflexion partagée au sein de l'association. D'où la nécessité de ces deux jours.

Irait-on vers une remise en cause des conservatoires, une fois cette réforme-mise en marche ?

L'idée de l'EAC est généreuse et essentielle. Mais elle ne doit pas éliminer notre pratique, et si on la défend, sera-t-on taxé-es de réactionnaires, d'élitistes (et non élitaires pour tous) qui s'opposeraient à une pratique citoyenne de l'art ?

Est-ce que le conservatoires vont se faire « avaler » par l'Education nationale (et l'Enseignement supérieur) ? Écoles, collèges, lycées : c'est pour les conservatoires (initiation). Mais les COP/DET en théâtre c'est post-bac. Dans d'autres pays, la formation professionnelle se passe à la fac.

D'où la question : Quel statut pour les artistes-pédagogues ? Veiller à garder le terme « d'artiste-enseignant-e » dans le (nouveau) SNOB. Va-t-on nous demander de travailler en juillet/août ? Comment ne pas devenir animateurices, mais garder notre spécificité de formation, d'artistes-pédagogues ?

Nous avons un statut : Professeur-e d'Enseignement Artistique (PEA) et Assistant-e Territoriale d'Enseignement Artistique (ATEA).

Ne pas juste faire des exercices/jeux, mais travailler le corps sur le plateau, « assumer le conflit » (= cœur du métier du théâtre), le débat permanent, tout en restant dans le respect ? L'excellence, l'exigence artistique et professionnelle, ce n'est pas de l'élitisme !

Dans le signe EAC, le A comme « artistique » existe, il est important, il ne faut pas lâcher là-dessus – l'artistique est une fin, pas un moyen.

S'intéresser à la Délégation Générale à la Transmission, aux Territoires et à la Démocratisation Culturelle (DG2TDC), délégué général : Noël Corbin. (C'est là aussi que travaille maintenant Virginia Goltman-Rekow avec qui nous étions en relation à la DGCA.)

Note de Pascal Papini : Les conservatoires et l'EAC

Les conservatoires participent pleinement à l'éducation artistique et culturelle par l'enseignement de la musique de la danse et du théâtre.

Dans le cadre de leurs missions les artistes enseignants de ces établissements (A.e.a et P.e.a) accompagnent tous les publics volontaires dans le cadre de leur enseignement ces derniers requièrent du temps d'apprentissage et de pratique, des espaces appropriés (grandes salles pour la danse ou le théâtre) et des outils adéquats (instruments, accessoires, tenues, etc). De l'éveil aux cycles spécialisés, les enseignants accompagnent chacun.e dans un cursus d'enseignement et d'apprentissage.

Les Conservatoires, en partenariat avec les institutions ou d'autres établissements de pratique artistique (théâtre, bibliothèque, centre socio-culturel, école, collège, lycées et université, etc) proposent tout au long de l'année des propositions artistiques et/ou culturelles par la présentation de travaux d'élèves (spectacles, restitutions, concerts, etc), des lectures publiques, des actions culturelles, des journées portes ouvertes, journées des métiers, etc.

Il est d'ailleurs souhaitable qu'au sein même des conservatoires, que chaque élève puisse aller à la découverte des autres arts enseignés dans ces conservatoires par des échanges de pratique et des projets communs associant d'autres disciplines.